

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2024  
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

- **Délibération n°20240705-01 : Archivage : Décision relative au renouvellement de la convention signée avec le Centre de Gestion du Nord pour terminer la mission d'archivage confiée au CDG59 en 2020 :**  
Renouveler la convention, signée en 2020 avec le CDG59, pour terminer la mission d'archivage pour un coût de 2 925 € et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante : **Approuvée.**
- **Délibération n°20240705-02 : Décision relative au projet de rénovation de la salle du Mille-Clubs suite au refus de la DETR 2024 :**  
**Proposition :** Quelle suite souhaitez-vous apporter au projet de rénovation du Mille-Clubs, suite au refus de la DETR 2024 :  
1/ Abandonner le projet,  
2/ Valider le projet et faire une demande de Fonds de Concours de 50 000 € à la CAC ?  
**Décision :** Valider ce projet, faire une demande de Fonds de Concours de 50 000 € à la CAC pour le lot n°7 et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la CAC : **Approuvée.**
- **Délibération n°20240705-03 : Budget Commune 2024 : Décisions modificatives :**  
Décisions modificatives :  
1/ Ouverture de crédits nouveaux pour un montant de 8 000 €,  
2 / Virement de crédits pour un montant de 40 000 €.  
**Décision : Approuvées.**
- **Délibération n°20240705-04 : Décisions relatives aux choix des entreprises retenues dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour la rénovation de la salle du Mille-Clubs :**  
**Propositions :**  
1/ Valider les marchés initiaux, conformément aux rapports d'analyse des offres pour les 7 lots, présentés le 11 mars dernier par Monsieur Olivier Bédu, du cabinet CIBLE VRD et autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés publics correspondants :  
**Décision : Approuvée.**  
2/ Mettre en place une modification de marché (avenant) avec l'entreprise BONIFACE, selon l'article R2194-2 et 3, pour la mise en place de la superstructure, accepter et réaliser les travaux complémentaires, rendus nécessaires pour accueillir l'isolation acoustique, et autoriser Monsieur le Maire à accepter et à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise BONIFACE.  
**Décision : Approuvée.**

Fait à Haynecourt, le 12 juillet 2024,

Le Maire, Bernard HUREZ